

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00947

Numéro SIREN : 333 591 956

Nom ou dénomination : REVCO

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt 94529

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

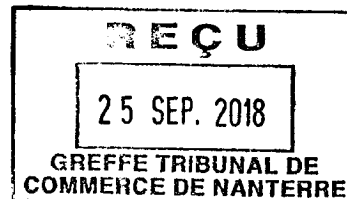
DEPOT N° :.....94529.....
LE: 02 octobre 2018

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2018O03224

201803224

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

**AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI
D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS PAR L'ASSOCIE UNIQUE**
(Article R.225-64 du code de commerce)



A LA REQUETE DE :

Monsieur **Jean-Pierre BOUTARD**,
en sa qualité de Président de la société **REVCO**,
Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 40.000,00 euros,
Ayant son siège social à 41, Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro
333 591 956

Agissant au nom de ladite société,

LEQUEL A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que l'associé unique ne pourra pas statuer dans les délais accordés par l'ordonnance en date du 03 juillet 2018, soit avant le 30 septembre 2018, pour le motif suivant :

- Difficultés de collecte des documents nécessaires à l'approbation des comptes annuels ;

PAR CES MOTIFS :

Monsieur Jean-Pierre BOUTARD, ès-qualités, demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation du délai d'approbation, par l'associé unique, des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2017 et ce, jusqu'à la date du 31 décembre 2018.

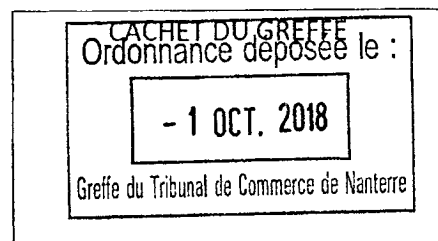
**FAIT A COURBEVOIE
LE 21 SEPTEMBRE 2018
EN DEUX EXEMPLAIRES**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read "Boutard".

Le Président
Pour REVCO
Jean-Pierre BOUTARD

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2018003224

Affaire : SAS REVCO

3^{ème} et dernière prorogation.

ORDONNANCE

Nous, Sylvain LUPESCU, agissant par délégation de M. Frédéric DANA, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

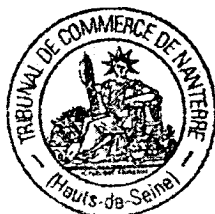
Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 DECEMBRE 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 SEPTEMBRE 2017** de la société requérante **SAS REVCO 41 RUE DU CAPITAINE GUYNEMER 92400 COURBEVOIE (RCS NANTERRE 333591956)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *01/10/2018*

Le greffier,
D. MESLE



Le juge délégué,

S. LUPESCU

VICE-PRESIDENT

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Mouton", written over a horizontal line.

N° de rôle	2018O03224
Nom du dossier	SAS REVCO
Délivrée le	02/10/2018

Troisième et dernière page.